



## Communiqué de presse

### **Pharnext engage un plan drastique de réduction des coûts et reçoit le soutien de ses partenaires financiers pour poursuivre la valorisation de son candidat médicament dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A**

**PARIS, France, le 17 janvier 2024 à 8h30 (CET) – Pharnext SCA (FR001400JXB0 – ALPHA)** (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, annonce aujourd'hui la mise en œuvre d'un plan drastique de réduction des coûts et le soutien réaffirmé de ses partenaires financiers destinés à offrir à l'entreprise la visibilité financière nécessaire à la poursuite de ses travaux de valorisation de PXT3003, son candidat médicament dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique rare invalidante.

Comme annoncé à l'issue de l'essai clinique pivot de Phase III (essai PREMIER), Pharnext est entré dans une phase d'analyse des résultats qui doit s'étendre sur le premier semestre 2024. Cette phase stratégique pourrait lui donner une chance de convenir d'un processus d'enregistrement pour PXT3003 dans la CMT1A, auprès de la FDA et de l'EMA.

Afin de concentrer ses ressources financières sur les sujets directement liés à cette nouvelle phase de développement, Pharnext a décidé d'arrêter toutes les autres dépenses opérationnelles. L'objectif est de faire passer la consommation de trésorerie liée à l'exploitation courante de 2,0 M€ par mois en moyenne au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 entre 0,5 et 0,9 M€ par mois en moyenne dès le 1<sup>er</sup> semestre 2024. Pour se faire, Pharnext a d'ores et déjà engagé toutes les mesures nécessaires à l'atteinte de cette ambition, notamment :

- L'arrêt de l'ensemble des programmes préclinique et clinique initiés ou en projet, générant environ 70% des économies attendues ;
- La rationalisation des frais de fonctionnement internes et externes, générant environ 30% des économies attendues.

Par ailleurs, afin d'optimiser la trésorerie de l'entreprise à court terme, Pharnext Développement, société contrôlée et dirigée par Néovacs, en sa qualité d'associé commandité, a décidé de différer le paiement des sommes dues au titre du management de Pharnext. Par ailleurs, la société Global Tech Opportunities 13 a donné son accord pour la mise en place d'un amendement au contrat de financement permettant à Pharnext de sécuriser un tirage minimum à hauteur de 250 k€ par semaine au cours des 4 prochaines semaines, moyennant une rémunération additionnelle de 20% par rapport aux termes du contrat initial.

**Hugo Brugière, gérant de Pharnext, déclare :** « Grâce à ces mesures parfois douloureuses mais toujours nécessaires, nous voulons continuer notre mission, celle de valoriser le travail de plusieurs années au bénéfice des patients en attente de traitement et des investisseurs qui nous soutiennent. Avec un besoin de financement revenu dans une zone conventionnelle, nous pouvons analyser les différentes options qui s'offrent à nous et discuter sereinement avec nos différents partenaires pour continuer à aller de l'avant. Je remercie Global Tech Opportunities 13 qui joue le jeu en couvrant nos besoins à court terme et souligne que Néovacs joue pleinement son rôle de dirigeant responsable. »

**Avertissement :**

*La société Pharnext a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Global Tech Opportunities 13, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en OS qui ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.*

*Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.*

*Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Global Tech Opportunities 13 et/ou de la fiducie.*

*Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.*

**À propos de Pharnext**

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Plus d'information sur [www.pharnext.com](http://www.pharnext.com).

Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400JXB0).

**Contacts**

**Relations Presse Financière**

ACTUS finance & communication

Anne-Charlotte Dudicourt

[acdudicourt@actus.fr](mailto:acdudicourt@actus.fr)

+33 (0)1 53 67 36 32

**Relation Investisseurs**

ACTUS finance & communication

Jérôme Fabreguettes Leib

[pharnext@actus.fr](mailto:pharnext@actus.fr)

+33 (0)1 53 67 36 78